

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Justice : les élèves magistrats édifiés sur les notions de droits de l'Homme

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

Le 9 décembre passé s'est tenue à l'École nationale de la magistrature (ENM) une session d'information et d'échange interactifs sur les notions des droits de l'Homme, à l'intention des élèves de cette école.

L'initiative du ministère de la Justice, en partenariat avec le Système des Nations unies, s'inscrit dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'Homme célébrée samedi dernier. Elle avait principalement pour but d'amener les élèves magistrats à s'approprier des instruments internationaux dans les procédures judiciaires et le rendu de leurs décisions. Ainsi les élèves magistrats ont-ils été édifiés sur l'introduction générale aux droits de l'Homme, les caractéristiques des droits de l'Homme (universalité, inaliénabilité, indivisibilité et interdépendance) et sur les instruments ratifiés par le Gabon qui lient notre pays en matière d'obligation. Toutes ces notions devraient, selon Pierre Ndong

Aboghe, directeur général de l'École nationale de la magistrature " permettre aux élèves magistrats d'aiguiser leur sens de l'équité et de la responsabilité envers les justiciables ", insistant sur le fait que " les notions acquises devraient servir de référence tout au long de leur future carrière ". Comme autres notions abordées au cours de cette rencontre, les mécanismes de protection des droits de l'Homme, à savoir : justice et droits de l'homme.

Selon Stanislas Koumba, directeur des Affaires pénales, il s'agissait ici de " sensibiliser les participants sur l'importance du respect des droits de l'Homme dans le processus judiciaire et de souligner la pertinence de l'approche basée sur les droits de l'Homme dans le rendu des décisions pour susciter l'application de cette approche dans le cadre de leur future fonction ".

Puisse les élèves magistrats s'approprier toutes les informations reçues mais, surtout, les mettre en application dans l'exercice de leur profession future.



Photo : SNN

Les élèves magistrats ont été sensibilisés sur les droits de l'Homme à l'occasion de la journée dédiée à ces notions.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(BUREAUX D'ETUDES)**

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES AU GABON - PHASE 1 (PASIG - 1)

Services de Consultant pour actualiser les études et assurer le contrôle et la surveillance des travaux de la Section Ndené-Doussala (49km), du pont frontalier, des aménagements connexes et des sensibilisations à la sécurité routière y compris le respect de la charge à l'essieu, aux MST/VIH-SIDA, à la protection de l'environnement et au changement climatique.

Numéro d'Avis à manifestation d'intérêt	: AMI N°008/MTPEI/SG/PASIG-1/CEP/2022
Secteur	: Transport
Prêt BAD	: N° 2000200004661
Prêt AGTF	: N° 5050200001053
Numéro du Projet	: P-GA-DB0-009
Date de publication	: 12/12/2022
Date limite de dépôt	: 18/01/2023

- Le Gouvernement de la République Gabonaise (ci-après nommé « Le Client »), a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et un prêt de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir les coûts du Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon - Phase 1. Il est prévu d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer les services de consultant pour lequel le présent avis de manifestation d'intérêt est émis.
- Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :
 - L'actualisation des études d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet détaillé (APD) de la section de la route (49 Km), du pont frontalier et des aménagements connexes ;
 - L'assistance technique au contrôle et à la surveillance des travaux de construction de la section de la route, du pont frontalier et des aménagements connexes ; et
 - L'assistance technique à la sensibilisation à la sécurité routière y compris au respect de la charge à l'essieu, aux MST/VIH-SIDA, à la protection de l'environnement et au changement climatique.
- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Édition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8 heures 30 à 16 heures 30, du lundi au vendredi.**
- Les expressions d'intérêt en langue française doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 18/01/2023, à 15 heures.** Elles doivent également être transmises par courrier électronique aux adresses électroniques reprises ci-dessous.

Elles doivent porter expressément la mention « AMI N°008/MTPEI/SG/PASIG-1/CEP/2022 - Services de Consultant pour actualiser les études et assurer le contrôle et la surveillance des travaux de la Section Ndené-Doussala (49km), du pont frontalier, des aménagements connexes et des sensibilisations à la sécurité routière y compris le respect de la charge à l'essieu, aux MST/VIH-SIDA, à la protection de l'environnement et au changement climatique ».

6. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES
Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon Phase 1 (PASIG 1)
A l'attention du Chef de Projet
Cellule d'Exécution du Projet (CEP)
4er étage du bâtiment principal
392, Avenue Rose Francine ROGOMBE
BP 49 Libreville /Gabon
Tél. : (+241) 60 15 29 82 / (241) 66 91 83 46
Email : procurement.pasig1@gmail.com

L'Adjoint au Chef de Projet,
Coordonnateur a.i.

Thierry NGUEMA ONDO